

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 16 mai 2018 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs	Serge Ménard
les conseillers :	Jacinthe Breault
	Jean-Albert Lafontaine
	Dominique Mondor (arr. à 19 h 36)
	Mannix Marion

M^c Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2018

**2018-0516-
157**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2018, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Journal des achats et liste des comptes à payer

**2018-0516-
158**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 44 411,88 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Arrivée de M. Dominique Mondor, conseiller, à 19 h 36

M. Dominique Mondor, conseiller, prend place à la table du conseil à 19 h 36.

Période de questions

Aucune question

Règlement autorisant des travaux pour l'ajout et la réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de bordures et d'éclairage sur les rues Adrien et Claude et décrétant un emprunt de 2 081 594 \$ pour en acquitter le coût - Présentation du projet de règlement

**2018-0516-
159**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal prenne acte de la présentation du règlement conformément au Code municipal.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #570-2018

Le projet de règlement déposé par M. le conseiller, Serge Ménard, est présenté en soulignant sa portée, son coût, le mode de financement incluant le mode de paiement et de remboursement. Le directeur général et secrétaire-trésorier indique sommairement que le règlement vise l'ajout et la réfection des infrastructures des rues Adrien et Claude et comporte une dépense et un emprunt maximal de 2 081 594 \$. Une subvention maximale de 781 975 \$ provenant du Programme FEPTU servira à réduire une partie du coût des réseaux d'aqueduc et d'égout.

14,14 % de la dépense sera assumée par le fonds général de la Municipalité pour couvrir les coûts de réfection d'une partie de la chaussée et de certains lampadaires. Le reste des dépenses sera financé au moyen d'un emprunt assumé par les propriétaires bénéficiant des travaux et sera répartie suivant le frontage (50 %) et la superficie (50 %) apparaissant au rôle d'évaluation. L'emprunt sera amorti sur une période de 30 ans à l'exception du revêtement bitumineux qui le sera pour un terme de 20 ans. Le règlement contient une clause permettant aux contribuables visés de payer comptant sa quote-part dans les travaux.

Chaque membre du Conseil municipal en a obtenu copie papier ou électronique.

AVIS DE MOTION

Je, Serge Ménard, conseiller, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement autorisant des travaux pour l'ajout et la réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de bordures et d'éclairage sur les rues Adrien et Claude et décrétant un emprunt de 2 081 594 \$ pour en acquitter le coût.

Demande de dérogation mineure numéro 179-2018 de M. Guy Varin, 311, rue Dalbec, Saint-Paul, concernant le lot 3 830 289 du cadastre du Québec
Re: Demande visant:

- **l'implantation d'un bâtiment complémentaire (cabanon) dont la marge latérale du bâtiment est de 0,83 mètre alors que le règlement de zonage 313-1992 exige une marge minimale d'un (1) mètre;**
- **l'implantation d'une piscine creusée dont la distance entre celle-ci et la fondation du bâtiment principal est de 2,80 mètres alors que le règlement de zonage 313 1992 exige une distance minimale de trois (3) mètres -**
Résolution statuant sur la demande

**2018-0516-
160**

Considérant la demande de dérogation mineure numéro 179-2018 de M. Guy Varin, 311, rue Dalbec, Saint-Paul, concernant le lot 3 830 289 du cadastre du Québec;

Considérant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que la demande vise l'implantation d'un bâtiment complémentaire (cabanon) dont la marge latérale du bâtiment est de 0,83 mètre alors que le règlement de zonage 313-1992 exige une marge minimale d'un (1) mètre;

Considérant qu'un permis a été émis pour la construction d'un cabanon en 1993;

Considérant que la demande vise l'implantation d'une piscine creusée dont la distance entre celle-ci et la fondation du bâtiment principal est de 2,80 mètres alors que le règlement de zonage 313-1992 exige une distance minimale de trois (3) mètres;

Considérant qu'un permis a été émis pour l'implantation de la piscine en 1994;

Considérant que l'avis public requis par la loi et les règlements a été affiché à chacun des deux endroits désignés en indiquant la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur la demande;

Considérant l'appui favorable du Comité consultatif d'urbanisme sur la présente demande, le tout exprimé au procès-verbal de la séance du C.C.U. du 18 avril 2018;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier a fait rapport verbal qu'aucune objection écrite n'est parvenue;

Considérant que le Conseil municipal estime que les exigences du règlement numéro 314-1992, règlement de dérogations mineures, sont respectées;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Qu'après avoir pris connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Guy Varin, portant le numéro 179-2018, datée du 24 avril 2018, le Conseil municipal statue sur cette demande en l'acceptant aux conditions énoncées aux paragraphes qui suivent;
- 3- Que le Conseil municipal accepte et approuve la demande de dérogation mineure #179-2018 de M. Guy Varin, 311, rue Dalbec, Saint-Paul, visant l'implantation de la piscine creusée et du bâtiment complémentaire (cabanon) sur le lot numéro 3 830 289 du cadastre du Québec;
- 4- Qu'ainsi, le Conseil municipal accepte l'implantation de la piscine creusée à 2,80 mètres du bâtiment principal alors que la réglementation municipale exige une distance minimale de trois (3) mètres;
- 5- Que, de plus, le Conseil municipal accepte la marge latérale du bâtiment complémentaire (cabanon) de 0,83 mètre alors que la réglementation municipale exige une marge minimale d'un (1) mètre;
- 5- Que la demande ainsi approuvée par le Conseil municipal soit réputée conforme au règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Paul;
- 6- Qu'en conséquence, le certificat d'autorisation de dérogation mineure soit délivré et que la dérogation accordée soit enregistrée dans le registre prévu à cette fin;
- 7- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Guy Varin, 311, rue Dalbec, Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'inspecteur en bâtiments et en environnement, portant le numéro URB-06-2018 Re: Mise à jour de l'étude de circulation du boulevard de l'Industrie

2018-0516-161

Considérant que la configuration projetée de l'intersection de la rue des Tourelles et du boulevard de l'Industrie diffère de la configuration initiale;

Considérant l'étude sur la circulation du boulevard de l'Industrie réalisée en 2016 par la firme WSP;

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) demande une mise à jour de l'étude de circulation du boulevard de l'Industrie;

Considérant le contenu de l'offre de services professionnels pour la mise à jour de l'étude de circulation du boulevard de l'Industrie présentée par la firme WSP;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal mandate la firme WSP pour la mise à jour de l'étude de circulation réalisée en 2016 afin d'intégrer la nouvelle géométrie de l'intersection du boulevard de l'Industrie et de la rue des Tourelles;
- 3- Qu'ainsi, les honoraires professionnels rattachés à ce projet au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables, soient autorisés et versés suivant l'avancement des travaux, le tout conformément à l'offre de service numéro P18-11028-95, mai 2018;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Sébastien Lachance-Picker, urbaniste, chargé de projets de la firme WSP.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-21-2018 Re: Inspection et analyse des bornes d'incendie

2018-0516-162

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte l'offre de service d'Aqua Data, 95, 5^e Avenue, Pincourt, concernant les inspections et analyses printanière et automnale des 168 bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité pour l'année 2018, totalisant la somme de 7 560 \$ plus les taxes applicables;
- 2- Que le Conseil municipal autorise également les travaux de pompage des bornes qui ne drainent pas pour une somme additionnelle de 10 \$ par borne d'incendie;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à Aqua-Data inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-22-2018 Re: Recommandation de paiement #3 - "Travaux de réhabilitation du chemin Forest par la méthode planage-pavage"

2018-0516-163

Considérant la recommandation de paiement #3 contenue au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-22-2018;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du directeur des travaux publics et des services techniques et autorise le paiement de la somme de 4 007,57 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur 9306-1380 Québec inc.;
- 3- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2017-000354;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Yvon Lacaille, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-23-2018 Re: Demande de soumissions - Acquisition de lampadaires - Rues Adrien et Claude

2018-0516-164

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour l'acquisition de lampadaires de type Sérénade Led dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection des infrastructures des rues Adrien et Claude;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe au rapport TP-23-2018.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-23-2018 Re: Facturation Baseball mineur - Deuxième facture

2018-0516-165

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 850 \$ au Baseball mineur Lanaudière Nord, représentant les frais d'inscriptions de 4 joueurs supplémentaires de Saint-Paul à l'Association pour la saison 2018, pour un total de 34 inscriptions;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-24-2018 Re: Conférence annuelle 2018 du Loisir municipal

**2018-0516-
166**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture, à participer à la conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra à Québec, les 2, 3, 4 et 5 octobre 2018;
- 2- Qu'à cette fin, les frais d'inscription estimés à la somme de 430 \$ plus les taxes applicables, les frais d'hébergement et les autres frais inhérents à la présente délégation soient à la charge de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-25-2018 Re: Acquisition - Affiche terrain de tennis

**2018-0516-
167**

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-25-2018, concernant le projet d'acquisition d'une affiche pour le terrain de tennis;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise l'acquisition d'une affiche auprès de Signalisation Kalitec inc., représentant une dépense de 895,30 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-26-2018 Re: Inscription - Hockey mineur 2018

2018-0516-168

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte et fixe les tarifs de participation aux activités du hockey mineur pour la saison 2018-2019, tels que détaillés au document joint au rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-26-2018;
- 2- Que le Conseil municipal prenne bonne note que les tarifs présentés sont établis en fonction des frais des associations respectives ainsi que des frais de glace prédéterminés par la Ville de Joliette et la Municipalité de Crabtree;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Retrait des délibérations de MM. Serge Ménard et Jean-Albert Lafontaine, conseillers

MM. Serge Ménard et Jean-Albert Lafontaine, conseillers, indiquent avoir un intérêt dans le prochain point de l'ordre du jour.

M. Ménard indique que l'une des personnes embauchées est sa nièce et M. Lafontaine mentionne que l'une des personnes embauchée est la petite-fille de sa conjointe.

Ces derniers se mettent en retrait de la table et ne participent pas aux délibérations sur le sujet ci-après.

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-27-2018 Re: Embauche du personnel d'animation pour le camp de jour 2018

2018-0516-169

Considérant que des entrevues ont été effectuées le 15 mars 2018 pour le personnel d'animation du camp de jour 2018;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-27-2018, concernant le personnel d'animation pour le camp de jour 2018;
- 3- Que le Conseil municipal retienne, par ordre de priorité, la candidature des personnes suivantes comme personnel d'animation pour la période estivale comprise entre le 26 juin et le 24 août 2018, selon le taux horaire suivant:

1.	Émilie Chartier	13,75 \$/h
2.	Marianne Ménard	13,75 \$/h
3.	Alex-Ann Lachance	13,75 \$/h
4.	Joanie Lasalle	13,25 \$/h
5.	Chloé Perreault	13,25 \$/h
6.	Noémie Bérard	13,25 \$/h
7.	Maude Beaudoin	13,25 \$/h
8.	Cassandra Pitt	13,25 \$/h
9.	Émilie Marcil	13,25 \$/h
10.	Jade Lachapelle	13,25 \$/h
11.	Charles-Antoine Mallette	13,25 \$/h
12.	Marianne Adam	13,25 \$/h
13.	Léa-Kim Roy	13,25 \$/h
14.	Rachel Brousseau	13,25 \$/h
15.	Émile Gingras	13,00 \$/h
16.	Josianne Trudel	13,00 \$/h
17.	Justine Gamache	13,00 \$/h
18.	Angélique Laforest	13,00 \$/h
19.	Maude Émery	13,00 \$/h
20.	Lydia Robertson	13,00 \$/h
21.	Samuel Bouchard-Beaudoin	12,50 \$/h
22.	Rosalie Cadieux	12,50 \$/h
23.	Rosalie Brochu	12,50 \$/h
24.	Josianne Belleau	12,50 \$/h

- 4- Qu'il soit entendu à la présente résolution que l'embauche du nombre d'animateurs est conditionnelle au nombre d'inscriptions d'enfants au camp de jour, suivant le ratio par groupe d'âge:
- . Prématernelle: 1 animateur pour 6 enfants;
 - . 5-7 ans: 1 animateur pour 10 enfants
 - . 8-12 ans: 1 animateur pour 12 enfants;
- 5- Que le Conseil municipal prenne acte que deux candidatures seront affectées au service de garde, lequel sera complété par deux personnes et que deux autres candidatures seront affectées au poste relevant du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, volet accompagnement;
- 6- Que le Conseil municipal prenne note que le personnel d'animation sera bonifié par le candidat du Programme Intermunicipalités et par un autre candidat provenant du programme Desjardins Jeunes au travail qui occupera le quatrième poste au service de garde;
- 7- Que, de plus, le Conseil municipal prenne note que les animateurs auront des soirées et journées de formation pour un maximum de 60 heures pour les nouveaux animateurs et de 45 heures pour les anciens avant le 23 juin et feront de 8 à 9 semaines d'animation de 40 heures maximum durant le camp de jour;
- 8- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise au personnel d'animation 2018.

Monsieur le maire a voté sur la présente résolution

Adoptée à l'unanimité

Retour aux délibérations de MM. Serge Ménard et Jean-Albert Lafontaine

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-28-2018 Re: Appel de projets - Programme d'infrastructures Québec - Municipalités (PIQM) - Réaménagement du terrain de pétanque

**2018-0516-
170**

Considérant que, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM), une aide financière représentant 50 % des coûts admissibles est offerte pour la réalisation de projets d'amélioration, de rénovation ou de construction d'infrastructures utilisées par les aînés et répondant à leurs besoins et attentes;

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul souhaite réaliser le projet de réaménagement du terrain de pétanque ainsi que son système d'éclairage au parc Amyot;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture, à présenter et signer une demande d'aide financière pour le réaménagement du terrain de pétanque ainsi que son système d'éclairage au parc Amyot, pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul dont les coûts sont estimés à 112 167 \$;
- 3- Que le Conseil municipal s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet;
- 4- Que le Conseil municipal nomme M^{me} Geneviève Babin mandataire délégué pour effectuer le suivi de la demande d'aide financière;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution accompagne le formulaire d'aide financière du PIQM, sous-volet 2.5, à être acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-29-2018 Re: Demande - Programme accessibilité - Fondation Tremplin Santé

**2018-0516-
171**

Considérant que le camp de jour a adhéré au programme Tremplin Santé en 2014;

Considérant que la Fondation Tremplin Santé via son programme Accessibilité - volet projets, offre l'opportunité de déposer un projet en lien avec les saines habitudes de vie;

Considérant que le programme Accessibilité - volet projets vise à soutenir l'accès et faciliter l'intégration des jeunes de 5 à 16 ans à des activités de loisir favorisant l'adoption de saines habitudes de vie;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière auprès de la Fondation Tremplin Santé dans le cadre du programme Accessibilité - volet projets;

- 3- Que le Conseil municipal désigne M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture, pour compléter et signer le formulaire de demande de soutien financier pour et au nom de la Municipalité;
- 4- Que M^{me} Geneviève Babin soit également désignée pour effectuer le suivi de la demande ainsi que la reddition de comptes;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution accompagne les documents à être transmis à la Fondation Tremplin Santé.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Acceptation et approbation de l'offre d'achat acceptée visant l'acquisition de la propriété située au 723, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul

**2018-0516-
172**

Considérant la résolution numéro 2018-0404-113 autorisant le maire et le directeur général à négocier et à signer une offre d'achat pour l'acquisition du 723, boulevard de l'Industrie Saint-Paul;

Considérant qu'une offre d'achat a été acceptée par les vendeurs;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'offre d'achat acceptée par les vendeurs en date du 1^{er} mai 2018, et conséquemment, approuve et entérine l'offre d'achat signée et les conditions qui y sont contenues dont le prix fixé à 461 200 \$;
- 3- Que le Conseil municipal mandate M^c Jacques Raymond, notaire, pour procéder à la préparation de l'acte translatif de propriété qui devra intervenir avant le 1^{er} juillet 2018 et autorise les dépenses inhérentes à ce mandat;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer ledit contrat et les autres documents inhérents au transfert de propriété de l'immeuble, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que le Conseil municipal confirme sa disponibilité de crédit et précise que le coût d'acquisition et les autres dépenses inhérentes à la présente résolution seront défrayés à même le surplus non affecté de la Municipalité;
- 6- Que le Conseil municipal signifie son approbation de l'offre d'achat signée et acceptée, par la transmission de la présente résolution aux vendeurs, M. Michel Blouin et M^{me} Sylvie Amyot ainsi qu'à M. Jean-Denis Gaudet, courtier en immeubles.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc. Re: Recommandation de paiement n° 2 - Réfection de la toiture du Complexe communautaire - Dossier numéro 16-3028

2018-0516-173

Considérant la recommandation de paiement #2 relative aux travaux de réfection de la toiture du Complexe communautaire;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 4 067,30 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur Bellemare couverture ltée;
- 3- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit numéro 09604 autorisé par la résolution du Conseil municipal portant le numéro 2017-0315-102;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Alain Bellehumeur, architecte de la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Sophie Lahaie, ing. jr de la firme Les Services Exp inc. Re: Ouverture et analyse des soumissions - Réfection des infrastructures et ajout de réseaux d'égout - Rues Adrien et Claude - Projet PAUM-00242180

2018-0516-174

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul compte réaliser les travaux de réfection des infrastructures et d'ajout de réseaux d'égout sur les rues Adrien et Claude;

Considérant que la Municipalité procédait à une demande de soumissions publiques par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour ces travaux d'infrastructures;

Considérant que la firme Les Services exp inc., a procédé à l'analyse des soumissions et que le Conseil municipal accepte sa recommandation;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation de la firme Les Services Exp inc. et octroie le contrat pour les travaux d'ajout de réseaux d'égout et réfection des infrastructures des rues Adrien et Claude, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Généreux Construction inc., au montant de 1 619 371,14 \$ incluant les taxes applicables;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;

- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement:
- à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
 - à l'approbation du règlement numéro 570-2018 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
- M. Éric Généreux, ingénieur, MBA, Généreux construction inc.;
 - M^{me} Sophie Lahaie, ingénieure jr de la firme Les Services exp inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Serge Piché:

M. Piché demeurant au 314, boulevard Brassard, Saint-Paul, porte à l'attention du Conseil municipal que l'état de la chaussée de la route 343 ne cesse de se dégrader. Il souligne que le bruit de la route devient insupportable à cause des nombreuses crevasses qui font sautiller les remorques des camions. Selon M. Piché, sa maison aurait bougé et il aurait subi des dommages dû au déneigement de la route.

M. le maire, Alain Bellemare, indique à M. Piché que le Conseil municipal prend bonne note des inconvénients qu'il subit de la route 343 relevant du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports. M. Bellemare lui suggère d'acheminer à nouveau une lettre à la Municipalité qui la fera suivre au MTMDET.

M. Denis Trottier:

M. Trottier demeurant au 277, boulevard Brassard, Saint-Paul, souligne pour sa part qu'il souhaite une diminution de la limite de vitesse car il a de la difficulté à sortir de sa propriété. Une augmentation significative du nombre de véhicules lourds a été remarquée.

M. le maire, Alain Bellemare, précise que le service de contrôle routier sera sensibilisé à cette situation.

Fin de la séance ordinaire du 16 mai 2018 à 20 heures.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^e Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2018.

Certificats de crédits disponibles:

<u>Résolutions</u>	<u>Certificat</u>
2018-0516-161	2018-000625
2018-0516-162	2018-000626
2018-0516-165	2018-000627
2018-0516-166	2018-000628 2018-000629
2018-0516-167	2018-000630
2018-0516-168	2018-000631
2018-0516-172	2018-000632 2018-000633
2018-0516-174	2018-000634

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint